



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-105270>

Département(s) de publication : **41**

Annonce n° **25-105270**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ch Blois Etablissement support du Ght Santé 41

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26410003300010

Ville : BLOIS CEDEX

Code postal : 41016

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 41

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1711297>

Identifiant interne de la consultation : GHT-2025-041

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Cellule Territoriale des Marchés et des Contrats

Numéro de téléphone du contact : +33 254556303

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 17/10/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Missions de Contrôle Technique et Coordination SPS Projet : Construction d'un EHPAD de 138 lits et d'un accueil de jour de 10 places au Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay

Code CPV principal - Descripteur principal : 71631400

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le projet concerne la construction d'un EHPAD de 138 lits et d'un accueil de jour de 10 places au Centre Hospitalier de ROMORANTIN-LANTHENAY. Capacité de l'ouvrage : 6 915 m² SDO Montant des travaux : 17 000 000 euro(s) HT Durée des études : 12 mois Durée des travaux : 24 mois Lot n° 1 : Contrôle technique tel qu défini par le décret n° 99-443 du 28 mai 1999 Lot n° 2 : Coordinateur Sécurité et protection de la Santé (CSPS) tel que défini par la loi n° 93-1418 du 31/12/1993 et des textes pris pour son application

Lieu principal d'exécution du marché : Centre Hospitalier DE ROMORANTIN-LANTHENAY 41200 - ROMORANTIN-LANTHENAY

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** 1 : Bureau de Contrôle Technique. contrôle technique de la construction

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71356100

Lieu d'exécution du lot : Centre Hospitalier de ROMORANTIN-LANTHENAY

- **Description du lot :** 2 : Coordination Sécurité et protection de la Santé. Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71318000

Lieu d'exécution du lot : Centre Hospitalier de ROMORANTIN-LANTHENAY

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : En cas de groupement, la forme souhaitée par l'acheteur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'acheteur tel qu'il est indiqué ci-avant. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Principe d'exclusivité : conformément à l'article R. 4532-19 du Code du Travail, la personne physique qui exerce la fonction de contrôle technique ne peut pas être chargée de la fonction de coordonnateur de sécurité portant sur la même opération. Par ailleurs, il est fait rappel de la règle de l'incompatibilité de l'activité de contrôle technique avec l'exercice de toute activité de conception, d'exécution ou d'expertise d'un ouvrage, en vertu de l'article L.125-3 du Code de la Construction et de l'habitation et de l'article R.125-4 du même code. - De même, un coordonnateur SPS ne peut pas être chargé de la fonction de contrôleur technique prévue à l'article L.125-1 du Code de la Construction et de l'Habitation dans le cadre d'une même opération de bâtiment ou de génie civil, en application de l'article R.4532-19 du Code du Travail.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/09/2025